

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 1^{er} avril 2025

Date de convocation : le 25 mars 2025

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon,
sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h08 et levée à 20h20

Étaient présents :

En nombre, les membres :

- En exercice : 45
- Présents : 32
- Ayant pris part au vote :
- Ayant donné procuration : 1

G.B.M : AEBISCHER Élise ; BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOURGEOIS Agnès ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GAGLILOLO Lorine ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MÉNESTRIER Jean-François ; MICHEL Marie-Thérèse ; NAPPEZ Anthony ; POUJET Yannick ; SIMONIN Philippe ; TERZO André
C.C.L.L : CHOPARD Félix ; COULET Gérard ; CRETIN Emmanuel ; MONNIER Alain ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : AUBRY Didier ; GAUTHIER André ; MESNIER Christian

Étaient excusés :

G.B.M : MAILLARD Valérie ; ROUX Jean-Hugues ;
C.C.L.L : GARNIER Christophe ; GOSSE Pascal suppléant de M. Christophe GARNIER
C.C.V.M :

Résultat du vote :

- Pour : 33
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Secrétaire de séance : Christian MAGNIN-FEYSOT

Procuration de vote :

Mandant : GARNIER Christophe
Mandataire : DEVESA Cyril

RÉVISION 2025.1 DE L'AP-CP 2018-01 « TRAVAUX DE MODERNISATION DE LA LIGNE DE 2002 DE L'USINE D'INCINÉRATION »

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Par délibération du 16 octobre 2018, le SYBERT a mis en place une Autorisation de Programme n°2018-01 au titre des travaux de modernisation de la ligne de 2002 de l'usine d'incinération. Pour mémoire, l'exploitation et les travaux de déconstruction des fours des années 1970 font l'objet de crédits budgétaires annuels en section de fonctionnement.

Rappel du programme :

Le SYBERT, dans le cadre du marché 17-105, fait réaliser par l'entreprise titulaire des travaux de la conception, la réalisation, la mise en service des équipements et ouvrages de modernisation et de restructuration de l'usine d'incinération.

La ligne de 2002 fera l'objet d'une modernisation afin de fonctionner jusqu'en 2032.

Les travaux de déconstruction des lignes 1,2 et 3, après 2022, ne font pas partie de la présente Autorisation de Programme.

En dépenses, selon les termes du marché, le montant de l'AP s'élève à 15 246 556 € HT, hors révision de prix (14 078 016 € HT au titre de la phase 1 et 1 168 540 € au titre de la phase 2) En recettes, le SYBERT avait déposé un dossier de demande de subvention auprès de l'ADEME ; après notification, son intégration dans le plan de financement de l'AP a fait l'objet d'une révision de celle-ci.

Programme initial - délibération du 16 octobre 2018						
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021
DEPENSES						
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	2 119 710,00	646 540,50	1 473 169,50		
21	Immobilisations corporelles (équipements)	10 503 986,00	3 657 513,30	6 845 226,50	1 246,20	
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	1 454 320,00	72 716,00	1 381 604,00		
SOUS TOTAL PHASE 1		14 078 016,00	4 376 769,80	9 700 000,00	1 246,20	0,00
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	350 560,00	17 528,00		333 032,00	
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	817 980,00	40 899,00		630 525,00	146 556,00
SOUS TOTAL PHASE 2 hors déconstruction		1 168 540,00	58 427,00	0,00	963 557,00	146 556,00
TOTAL		15 246 556,00	4 435 196,80	9 700 000,00	964 803,20	146 556,00
	<i>Dont avance forfaitaire 5%</i>		762 327,80			
RECETTES						
13	Subvention d'investissement (ADEME)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunt et dette assimilés	15 246 556,00	4 435 196,80	9 700 000,00	964 803,20	146 556,00
TOTAL		15 246 556,00	4 435 196,80	9 700 000,00	964 803,20	146 556,00

Proposition de révision de l'AP (avril 2025)

A ce jour, l'AP-CP 18-01 a été modifiée 12 fois : au regard des réalisations effectives de 2018 à 2024 et suite à la prise en compte des 15 avenants notifiés sur le Marché Global de Performance (2 autres avenants sont en cours de négociation à ce jour), en dépenses, il est nécessaire de modifier la programmation des CP pour 2025.

Le budget total de l'AP est désormais valorisé à hauteur de 17 407 000 €

Révision n°13 - 1er avril 2025 - Comité												
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	rappel BP 2025	Révision CP 2025	Budget 2025
DEPENSES dont avenants et révisions de prix estimés - PHASES 1 ET 2												
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	2 734 527,37	0,00	1 905 442,70	229 220,34	1 01 672,34	247 507,09	97 996,02	137 206,13	42 689,00	15 482,75	-27 206,25
21	Immobilisations corporelles (équipements)	11 200 280,90	0,00	7 445 281,12	2 380 469,23	421 582,55	524 162,44	96 912,67	49 959,92	6 873,00	281 912,97	275 039,97
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	3 472 191,73	0,00	442 555,22	775 996,52	735 324,00	145 418,57	213 563,99	1 086 579,83	229 127,00	72 753,60	-156 373,40
TOTAL		17 407 000,00	0,00	9 793 279,04	3 385 686,09	1 258 578,89	917 088,10	408 472,68	1 273 745,88	278 689,00	370 149,32	91 460,32
RECETTES												
13	Subvention d'investissement (ADEME)	572 557,50	0,00	0,00	0,00	0,00	343 532,32	0,00	0,00	229 025,18	0,00	0,00
16	Emprunt et dette assimilés / autofinancement par différence	16 834 442,50	4 445 550,00	7 500 000,00	2 997 000,00	399 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		17 407 000,00	4 445 550,00	7 500 000,00	2 997 000,00	399 100,00	343 532,32	0,00	0,00	229 025,18	0,00	0,00

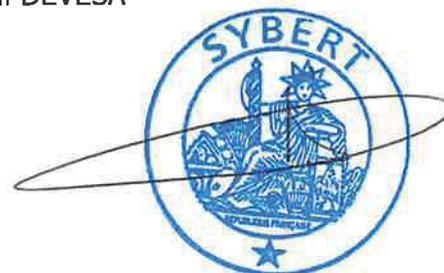
Il est rappelé que les montants indiqués en dépenses sont issus de l'acte d'engagement mais tiennent compte aussi, depuis la dernière révision, de l'impact des avenants déjà signés et anticipent ceux potentiellement à venir et estiment une enveloppe de révisions de prix (cf. délibération de décembre 2024)

A fin 2024, le taux de réalisation en dépenses, après prise en compte des 15 avenants sur le marché, et des révisions de prix, effectivement mise en œuvre ou estimées - est de 97,87 %.

A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur la révision 2025.1 de l'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement n°2018-01 au titre des travaux de modernisation de la ligne de 2002 de l'usine d'incinération.

La révision des crédits de paiement prévus pour 2025 est prise en compte dans le Budget Supplémentaire 2025.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA



Rapport adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance,
Christian MAGNIN-FEYSOT